



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
15 juin 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-quatrième session

Bonn, 6-16 juin 2011

Point 5 de l'ordre du jour

Mise au point et transfert de technologies

Mise au point et transfert de technologies

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note de la tenue de l'atelier sur les évaluations des besoins technologiques organisé par le secrétariat, en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Initiative technologie et climat, les 1^{er} et 2 juin 2011 à Bonn (Allemagne).
2. Le SBSTA s'est félicité de la participation active d'experts et de professionnels du secteur public et du secteur privé. Il a aussi noté que le rapport écrit sur les résultats de cet atelier lui serait remis pour qu'il l'examine à sa trente-cinquième session.
3. Le SBSTA a constaté qu'afin d'améliorer les perspectives d'exécution à court terme des projets recensés dans le cadre du processus d'évaluation des besoins technologiques, les projets en question devraient être présentés de manière aussi large que possible, par les moyens existants et des moyens renforcés, aux éventuelles sources de financement provenant des secteurs public et privé et de la coopération internationale. Parmi les sources de financement publiques et privées, les mécanismes de facilitation des projets et les organisations connexes qui ont été évoqués pendant l'atelier sur l'évaluation des besoins technologiques mentionné au paragraphe 1 ci-dessus étaient les suivants: Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, Banque asiatique de développement, KfW (Banque de crédit pour la reconstruction), Partenariat pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, et Réseau consultatif pour le financement privé de l'Initiative technologie et climat, lequel facilite le financement de l'exécution de projets dans les pays en développement. Le SBSTA a noté par ailleurs que les évaluations des besoins technologiques pouvaient fournir des informations utiles aux Parties concernant les activités exécutées au titre du Mécanisme technologique créé par la décision 1/CP.16, qui doit être pleinement opérationnel en 2012, conformément au paragraphe 128 de cette décision.

4. Le SBSTA s'est félicité du module de formation de la Convention-cadre sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement, qui est issu du programme de formation à l'élaboration de projets exécuté par le secrétariat en collaboration avec des organisations et des initiatives internationales suite à la requête que la Conférence des Parties avait formulée à sa treizième session¹.

5. Le SBSTA a rappelé les conclusions de sa trente-troisième session dans lesquelles il demandait au secrétariat d'organiser, sous réserve de la disponibilité de ressources, deux ateliers de formation, en français et en espagnol respectivement, portant sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement, à l'intention des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) et de lui rendre compte des progrès accomplis dans la mise en place d'un cours de formation en ligne pilote sur le même sujet pour examen à sa trente-cinquième session². Il a invité les Parties et les organisations compétentes qui sont en mesure de le faire à apporter une aide financière afin de veiller à la bonne exécution, en temps voulu, de ces activités, qui pourraient aider les Parties non visées à l'annexe I à appliquer les résultats des évaluations des besoins technologiques.

¹ FCCC/CP/2007/6, par. 79 a).

² FCCC/SBSTA/2010/13, par. 30, 33 et 34.